

# CLUB DE DÉFENSE DES ANIMAUX



Association Loi 1901 créée en 1979  
reconnue d'intérêt général en 1990

habilitée à délivrer des reçus fiscaux

[www.cda-paris12.com](http://www.cda-paris12.com)

Maison des Associations  
CDA boîte n° 11  
181 avenue Daumesnil 75012 Paris

**Recueillir, soigner et faire adopter** les animaux (principalement chats et chiens) abandonnés, maltraités...

**Aider les personnes en difficulté** (personnes âgées, handicapées, sans domicile fixe...) pour leur permettre de garder auprès d'eux leur animal (aide alimentaire pour animaux, soins vétérinaires...),

**Prise en charge** de stérilisation de chattes errantes ou de chiennes de personnes en précarité (selon les moyens financiers du moment).

## Quel financement ?

**Le CDA ne reçoit pas** de subventions, ses ressources proviennent essentiellement de ses adhérents et donateurs, des vide-greniers, vente de calendriers, magnets, marque-pages... et de la participation financière demandée lors de l'adoption d'un animal.

**Le CDA est dans sa 31ème année** d'existence c'est dire s'il s'est construit une assise solide grâce à une gestion financière rigoureuse et ce depuis sa création en 1979. Ses frais vétérinaires sont entre 5 et 6 000€/mois (moyenne mensuelle) et sont donc le poste le plus important des dépenses. Chaque année, les comptes sont présentés aux adhérents et donateurs lors de l'assemblée générale, et sont disponibles à tout moment.

## Quel fonctionnement ?

**Un bureau** composé des présidentes d'honneur et en exercice, d'une trésorière, d'une secrétaire et du web master,

**Un noyau** d'une quinzaine de personnes sont au cœur de l'association auquel s'ajoutent d'autres bénévoles pour des actions **ponctuelles** (vide-greniers, forum des associations...).

**Un réseau** de familles d'accueil,

**Un partenariat** avec une trentaine de **cliniques vétérinaires** dont certaines depuis des décennies.

## Quelles activités ?

**Vide-greniers** – Organisés deux fois par an (juin et octobre), allée Vivaldi dans le 12ème, ils permettent de collecter des fonds qui serviront pour couvrir les frais vétérinaires.

**Collectes/distributions alimentaires** – Les *collectes* sont organisées deux à trois fois l'an, le samedi auprès des clients d'un supermarché du 12° (croquettes, pâtées, litières...) – La *distribution* a lieu le mardi après-midi, deux fois par mois, place Daumesnil, pour les maîtres en difficulté.

**Familles d'accueil** – Environ une trentaine de familles assurent le relais entre l'accueil de l'animal et son adoption. *Les frais de nourriture, litière et vétérinaire sont couverts par l'association.*

**Adoption** – Quatre bénévoles pour ce secteur : après contact via le site web et/ou par téléphone, une visite est organisée entre le futur adoptant et la famille d'accueil qui a en charge l'animal.

**Visite de suivi** – Deux ou trois mois après l'adoption d'un animal, une visite de suivi est organisée auprès des adoptants.

**Site web** – Vitrine de l'association, il est assuré par un bénévole.

**Permanence** – Le CDA, ne disposant pas de local, tient une permanence chaque samedi de 14h00 à 16h00 à la Maison des Associations du 12ème.

## Quelles actions ?

**Régulièrement**, l'association stérilise des chates dites « errantes » ainsi que des chiennes de personnes sans domicile fixe,

**Prise en charge** de sauvetages de chats et chatons maltraités, condamnés être euthanasiés, etc.,

**Placement d'animaux** à la demande de services sociaux lors d'expulsions de personnes.

→ Ces aides ne sont possibles que lorsque les moyens financiers du moment le permettent.

**L'association accueille** près de 300 animaux par an (en grande majorité des chats et chatons, un peu près une vingtaine de chiens, dont parfois des chiots) et en fait adopter entre 250 et 280 selon les années.

**Mise en place** par courrier et sur internet d'une pétition contre le trafic animal. Et, elle s'associe avec les fondations et les associations de protection animale pour dénoncer ce trafic.

**Enfin**, elle participe à toutes manifestations telles que « Contre les animaux dans les cirques », « Contre la fourrure », « Contre le trafic des animaux », etc.

## Coût d'un animal

**Le CDA** prend en charge le *test* FiV/FelV, *identification*, *vaccin* et *rappel*, *stérilisation* (pour les chiens, seule la femelle est stérilisée).

	COUT MOYEN SUPPORTE PAR LE CDA		ADOPTANT
	Femelle	Mâle	
<b>Pour un chat</b>	180 / 200€	150 / 180 €	Participation financière demandée 150 €
<b>Pour un chien</b>	250 / 300 €	150 / 200 €	170 €

## Partenariat

**Le CDA est en partenariat** avec **Animal World**, *Education canine* (séances individuelles ou collectives), *Dog-sitting* (promenade pour chien...) et *Cat-sitting* (s'occupe des chats durant les vacances...). Déplacements Paris et Ile-de-France, pour toute information :

<http://www.animal-world.fr> – [info@animal-world.fr](mailto:info@animal-world.fr) – 01 43 21 51 89



**Créé en 1979, le Club de Défense des Animaux Paris 12  
est reconnu d'intérêt général le 10 janvier 1990.**

Cette reconnaissance lui permet de délivrer des reçus fiscaux permettant  
aux adhérents et donateurs une déduction sur leur revenu à hauteur de 66% du versement  
dans la limite de 20% du revenu imposable.

australie

METTONS FIN  
AUX VIOLENCES  
FAITES AUX  
ANIMAUX

**CDA<sup>12</sup>**  
club de défense des animaux

**BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT A L'ASSOCIATION  
CLUB DE DEFENSE DES ANIMAUX PARIS 12°**

*Vous aimez les animaux, appréciez leur compagnie, êtes sensible à leurs souffrances, manifestez votre soutien en adhérant au club*

Prénom, nom ..... Tél. ....

Adresse ..... CP ..... Ville .....

Je donne : 20 €  30€  50€  autre

A retourner à : CLUB DE DEFENSE DES ANIMAUX Paris 12°  
CDA Boîte n°11 – Maison des Associations – 181 ave nue Daumesnil 75012 Pari